



Mairie de l'Île Bouchard

Arrêté

Portant permis de stationnement

Pour déménagement

Le maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de Monsieur Bonnin Cédric domicilié au 11 rue des Templiers 86200 à Pouant en date du 20 janvier 2023, qui souhaite effectuer un déménagement en occupant temporairement le domaine public au 07 rue du Saumon 37220 à l'Île Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le déménagement.

ARRETE :

Article 1^{er} : Le samedi 28 janvier 2023 du 09 heures à 20 heures, Monsieur Bonnin Cédric est autorisé à procéder au déménagement avec un camion au 07 rue du Saumon 37220 à l'Île Bouchard.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation de deux places de stationnement devant le 4 rue du Saumon à l'île Bouchard ;

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : Monsieur Bonnin Cédric occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard, le 20 janvier 2023

Arrêté n° 2023-01-17	
PUBLIÉ LE	20/01/2023
ACTE EXÉCUTOIRE	

Pour le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint au Maire

François De LAFORCADE

